



Strasbourg, le 21 novembre 2002  
[diplome/docs/2003/de13f\_03]

**PE-S-DE (2003) 13**  
(ce document existe uniquement en français)

**Comité pour les activités du Conseil de l'Europe  
en matière de diversité biologique et paysagère  
(CO-DBP)**

**Groupe de spécialistes – Diplôme européen des espaces protégés**

20-21 janvier 2003  
Salle 2, Palais de l'Europe, Strasbourg

---

**PARC NATIONAL  
D'ORDESA ET DU MONT PERDU  
(ESPAGNE)**

**RENOUVELLEMENT**

Rapport d'expertise par  
M. Charles Stauffer  
(France)

Le Diplôme européen a été attribué au Parc national d'Ordesa et du Mont Perdu le 13 juin 1988.

Le premier renouvellement a eu lieu en 1993, suivi par le reconduction de 1998.

C'est en vue du renouvellement de 2003 que la Direction de la Culture et du Patrimoine culturel et naturel du Conseil de l'Europe m'a confié la mission d'effectuer une appréciation sur les lieux en vue de :

- vérifier si la zone diplômée répond toujours aux critères d'attribution du Diplôme européen ;
- contrôler l'application de la Résolution (98) 18, adoptée par le Comité des Ministres le 18 septembre 1998, dont on trouvera une copie en annexe 1 ;
- porter une attention particulière à la finalisation du plan directeur d'usage et de gestion (PRUG), ainsi qu'à la coopération avec le parc voisin des Pyrénées.

Cette expertise a été ma troisième mission à Ordesa.

## 1. Généralités

Lucien Briet, un parisien né en 1860, fut en 1918, un des principaux instigateurs de la création du Parc national de la vallée d'Ordesa, d'une superficie à l'époque de 2 066 ha.

C'est la loi du 16 août 1982 qui a porté sa superficie à 15 608 ha en y incluant l'ensemble du massif du Mont Perdu avec les vallées voisines : Anisclo, Escuain et le cirque de Pineta.

Cette même loi intégra une zone périphérique d'une superficie de 19 879 ha, formant ainsi un ensemble de 35 487 ha.

Le parc, situé dans les Pyrénées aragonaises est dominé par trois sommets : le Monte Perdido, le Cilindro de Marboré et le Soum de Ramond. Ce groupe d'imposantes montagnes calcaires, s'appuie et domine les plus hauts sommets schisteux et granitiques des Pyrénées centrales, il forme la frontière avec le Parc des Pyrénées françaises.

La zone noyau s'étend sur les communes de : Bielsa (1 824 ha), Fanlo (8 265 ha), Puértolas (2 473 ha), Tella-Sin (730 ha), Torla (2 315 ha), ces communes sont propriétaires de l'essentiel de cette surface, elles conservent et exercent dans le parc leurs activités agricoles sous forme de pâturage (estive dans la zone noyau).

Cette activité pastorale participe à la conservation de l'extraordinaire paysage dont la qualité et l'esthétique sont à l'origine de la création du parc national.

Il est difficile de donner en quelques mots les éléments clefs de cette zone diplômée, je retiendrais pour ma part :

- la roche calcaire, avec sa richesse paléontologique, ses phénomènes karstiques (35 km de galeries et de grottes répertoriées) et son érosion glaciaires (la plus importante d'Espagne), mais aussi fluviale, qui a creusé d'importants canyons ;
- le contraste saisissant entre les sommets arides et les fonds de vallons à la végétation exubérante ;
- les espèces relictuelles, animales et végétales ;
- la richesse culturelle de la zone périphérique.

## **2. Déroulement de l'expertise**

La visite sur les lieux s'est faite les 6 et 7 août 2002, sans représentation du Secrétariat du Conseil de l'Europe.

J'ai été accueilli le 5 août au soir, par M. Luis Marquina, faisant actuellement fonction de directeur du Parc, accompagné de l'équipe technique, (gardes, personnels de l'équipe d'entretien) qui nous ont accompagnés pendant les deux journées, garantissant par leur aide un déroulement parfait de l'expertise.

La soirée a été consacrée à affiner le programme des jours suivants, mais surtout à visiter la vallée du Rio Ara jusqu'au pont de San Nicolas de Bujaruello, secteur dont on reparlera plus loin. Qu'il me soit permis ici de remercier l'ensemble des participants, je ne saurais oublier ceux ou celles qui dans les locaux administratifs ont cherché à répondre à mes différents appels, me permettant ainsi de préparer au mieux mon déplacement.

Le programme établi par M. Luis Marquina se présenta comme suit :

### *6 août 2002 – matin*

Sortie vers la vallée d'Ordesa

- Problème de fréquentation du public et des équipements existants
- Présentation du système des navettes de bus depuis le parking de Torla

### *6 août 2002 – après-midi*

- Visite du parking de Torla et présentation du projet de nouveau centre d'information
- Rencontre des autorités locales et régionales, de la télévision et de la presse écrite ainsi que des associations de protection de la nature dans la maison du parc au Parador

### *7 août 2002 – matin*

- Sortie dans la vallée de Pinéta et arrêt à Bielsa
- Projet de déplacement du camping de Pineta
- Route de Puertolas à Escuain, introduction du gypaète barbu

### *7 août 2002 – après-midi*

- Route Puyarruego à Buerba puis circuit d'Aniselo
- Aménagements divers dans la zone périphérique

Ce programme, très complet, n'a permis en réalité d'aborder que quelques dossiers de cet ensemble aussi grand, riche et varié.

## **3. Les thèmes abordés au cours de l'expertise**

### **3.1. La maison du parc**

Pièce maîtresse de l'accueil des visiteurs, l'ancien Parador du tourisme, est un centre d'accueil multifonctionnel, doté de la plupart des moyens modernes de communication et de plus accessible au handicapés moteurs.

L'aménagement du parking à Torla, et la mise en fonction des navettes de bus pour éviter la pénétration des voitures dans la vallée d'Ordessa, a mis en évidence la situation décentrée de ce centre d'accueil, il ne reçoit pas de ce fait le nombre de visiteurs escompté.

Le nouveau projet, dont la maquette m'a été présentée, prévoit de construire un centre d'accueil en bordure du parking de Torla, là où les visiteurs de la période estivale sont contraints de laisser leur voiture. Le projet montre le souci d'intégration dans le style de l'architecture de Torla.

Concernant la maison du parc, j'avais lors de mon expertise précédente, déjà fait remarquer que le Parador, de par sa situation géographique, se trouvait à l'écart du principal flot des visiteurs. Ma suggestion de l'époque d'éviter la cohabitation des piétons et des automobilistes entre, Puente de las Navarros et le parking de la Pradera, reste d'actualité, je persiste à dire qu'il faudrait étudier la possibilité d'aménager un tronçon de sentier amenant les piétons à passer auprès de cet édifice.

### **3.2. Le parking de la Pradera**

La Résolution (88) 9, prise lors de l'attribution du Diplôme, évoquait comme mon rapport de 1992, la nécessité de réduire le flux des voitures et le stationnement des véhicules sur le parking de la Pradera.

Une première mesure avait permis un réaménagement du parking avec la réduction du nombre de places.

Une seconde mesure avait consisté en la mise en place d'une barrière au niveau du Puente de las Navarros.

Lorsque le parking était saturé, le gardien de faction auprès de la barrière, ne laisse passer que le nombre de voitures correspondant aux places qu'il savait libérées par les voitures sortantes. Cette solution qui règle en partie le problème dans la vallée d'Ordesa en période de faible affluence, est toujours en vigueur lorsque les navettes de bus ne circulent pas.

### **3.3. Le parking de Torla**

L'ancien projet d'aménager un parking à Torla conformément au chapitre du plan Rector a été réalisé. La capacité de ce parking prévue pour 425 voitures et 30 autocars est en réalité de 386 véhicules et 17 bus.

Des navettes de deux autocars de 60 places assurent pendant la période estivale la liaison entre Torla et le parking de la Pradera.

La concession de ce transport est soumise à un cahier des charges qui fixe les règles à respecter. Les mêmes bus assurent les transports scolaires le restant de l'année.

### **3.4. La vallée d'Ordesa**

Mon déplacement au pied de la cascade de la Cola de Caballo m'a fait parcourir la zone la plus fréquentée par le public. Partiellement contrôlée par la limitation des visiteurs transportés par les navettes, la vallée d'Ordesa subit une pression excessive du public en période estivale. J'ai pu constater que quelques randonneurs particulièrement indisciplinés ne respectaient pas les sentiers, leur progression en pleine nature n'est pas compatible avec l'esprit d'un parc national.

La pratique de l'escalade sur certains sites et les nombreux sentiers laissent en réalité que peu d'espaces intégralement protégés.

Malgré la disparition du bouquetin la zone qui lui était consacrée devra impérativement rester sans pénétration du public.

Je suis heureux de remarquer que depuis ma dernière visite, les pratiques de destruction du sanglier dans le parc ont été abandonnées. La chasse y est donc totalement interdite.

### **3.5. Rencontre des élus et de la presse**

La rencontre avec différents élus, la presse et les représentants des protecteurs de la nature a été organisée dès le premier soir, en présence de M. Jésus Casas.

Il est évident, qu'à ce stade de l'expertise, les impressions de l'expert n'étaient que partielles. Reconnaissons toutefois que j'ai pu expliquer aux personnes présentes, le mécanisme d'une expertise et les phases qui lui succèdent, pour aboutir aux décisions du comité des ministres.

La présence des principaux maires des communes du parc, a permis quelques échanges fructueux.

Je ne retiendrais que différents points qui me paraissent les plus intéressants.

#### **3.5.1. Le premier magistrat de la commune de Torla**

Pour lui, la création du parking et le système des navettes a amélioré notablement la gestion du trafic touristique en période estivale. Il considère qu'il faut maintenir le rôle du Parador tout en aménageant un centre d'accueil sur le parking, il est favorable à l'extension du parking à l'entrée du village.

#### **3.5.2. Le représentant des protecteurs de la nature**

Trois points sont évoqués :

- la pratique du pâturage estival : la diminution du nombre de moutons qui sont amenés sur les pâturages est inquiétante car il y a risque de voir la végétation ligneuse envahir la pelouse d'altitude, ce qui entraînerait une diminution de la richesse biologique du milieu. Pour lui, l'administration doit encourager cette pratique et la soutenir. Le problème est complexe car actuellement les moutons sont amenés du centre du pays ;
- la nécessité d'aménager dans le canyon d'Anisclo le même système de navettes qu'à Torla ;
- étudier l'opportunité d'une extension du parc, en englobant à l'est le Castillo Majoret, au nord-ouest la vallée de l'Ara, de la Puerto de Bujaruelo au cirque de Gavarnie.

#### **3.5.3. Le premier magistrat de Portales**

Particulièrement concerné par le canyon d'Anisclo, il demande qu'il soit édifié un centre d'accueil du public à l'entrée du canyon. Il n'est pas opposé à une extension du parc mais demande qu'au préalable soient achevées les opérations en cours.

#### **3.5.4. Le représentant de la Province**

Est favorable à extension du parc, dans le cadre d'une gestion par la province.

#### *Remarque*

On aborde ici le problème de la dualité entre les services des ministères à Madrid et la province de l'Aragon. La nouvelle loi sur les parcs nationaux donne la possibilité aux provinces d'assumer la gestion des parcs.

Cette rencontre a permis de mettre en lumière le consensus pour une extension du parc. Les retombées socio-économiques sont très importantes et bénéficient en priorité aux populations locales, ce qui explique le grand intérêt qu'elles portent à tout ce qui de près ou de loin touche le parc.

### **3.6. La circulation dans le canyon d'Anisclo**

La route goudronnée du canyon d'Anisclo a été pendant longtemps le seul axe de pénétration vers ce site unique, la volonté de ne pas faire cohabiter les automobiles et les piétons avait fait germer l'idée de déplacer les voitures sur un autre tracé. Lors de ma première expertise un nouveau chemin était en cours de construction, laissant le trafic auto à l'écart du canyon. Quoique situé en zone périphérique et même en-dehors du parc pour la plus grande part du tracé, cet axe a été parfaitement intégré dans le paysage, un important effort de revégétalisation des talus a été entrepris. Cette réalisation résout le trafic dans le canyon. La demande du maire de Puertolas est de mettre en place une navette de minibus au départ du village, avec en parallèle la construction d'un centre d'accueil.

#### *Remarque*

Dans le secteur d'Anisclo la zone noyau du parc est en contact direct avec les parties extérieures, cette situation n'est pas cohérente avec le reste de la zone diplômée, les propositions extension devront impérativement doter ce secteur particulièrement sensible d'une zone périphérique. Cette zone pourrait ainsi bénéficier des aides attribuées aux différentes zones du parc

J'ai pu remarquer en parcourant le secteur que les différentes localités avaient été électrifiées, la mise en place de lignes aériennes particulièrement disgracieuses endommagent le paysage. Il est regrettable de n'avoir pas porté une attention particulière à ce point même si aujourd'hui ces villages sont encore à l'extérieur du parc. Le financement a été possible grâce à la présence de ce dernier.

### **3.7. La vallée de la Pineta**

Terminée par le cirque de la Pineta, la vallée située sur la commune de Bielsa, descend vers cette localité par une auge glacière creusée par un glacier dont les glaciers du Mont Perdu et du Pic de Marboré sont les derniers témoins. Lors de nos deux dernières visites, nous avons évoqué le problème du camping situé le long de la limite de la zone noyau tout près du Parador du Mont Perdu. Ce camping est toujours en place, un effort pour le respect des limites du parc a été tenté, malheureusement la disposition des équipements et leur taille ne répond pas à la demande pendant les périodes de forte fréquentation.

Le projet global de réaménagement de la vallée de la Pineta est en cours d'élaboration, le projet prévoit le retrait du camping de ce fond de vallée, j'ai pu visiter la zone retenue pour sa future installation, d'après ce qui m'a été rapporté par M. le Maire de Bielsa, le dossier serait entre les mains du service des eaux.

J'avais eu le sentiment lors de ma visite précédente d'une entente parfaite entre les instances du parc et la commune de Bielsa, aujourd'hui ce sentiment est plus mitigé

Les limites de la zone centrale au fond de la Pineta sont assez difficiles à comprendre, elles ne suivent pas toujours comme la logique le voudrait des limites naturelles, une réflexion sur ce sujet devrait être menée dans le cadre du futur projet d'extension.

### **3.8. De Puertolas à Escuin**

La piste qui rejoint Escuin longe le versant nord du Castillo Major, sommet dont l'intégration dans le parc a été évoqué.

A l'heure actuelle Escuin comprends un résident permanent qui pratique l'élevage extensif et vend les produits de son exploitation, quelques maisons sont occupées en période estivale, le restant est menacé de ruine. L'électrification a été possible par l'utilisation de l'énergie solaire. Les lignes mises en place sont peu visibles, contrairement à ce que j'ai pu voir ailleurs.

Nous avons abordé à Escuain, le dossier de la réintroduction du gypaète barbu. Le nombre d'oiseaux que j'ai pu observer dans le parc et aux alentours montre que nous sommes dans une dynamique favorable. Les reproductions naturelles qui m'ont été rapportées prouveraient que la réintroduction est réussie. Reste à savoir si le nourrissage artificiel pourra être interrompu.

## **4. Vérification des recommandations de la Résolution (98) 18**

### **4.1. Camping de la Pineta**

Le projet de déplacement vers l'avant de la vallée n'est toujours pas réalisé et ne semble pas avancer avec certitude. Je pense que les exigences du Conseil de l'Europe devront être ferme sur ce point.

### **4.2. Parking de la Pradera**

Ce dossier est bien engagé, la fin de l'aménagement du parking à Torla a permis de trouver une solution acceptable à ce niveau.

### **4.3. Animation des activités socio-économiques en zone périphérique**

Les retombées sociales et économiques du parc sur la zone périphérique sont importantes, le processus est bien engagé et se poursuit sans à-coups.

### **4.4. Zone tampon en aval du canyon d'Anisclo**

Nous sommes toujours dans la situation de ma dernière expertise, le projet d'extension du parc s'il doit prendre forme devra intégrer cette demande.

### **4.5. Surfaces sans pénétration du public**

Des demandes existent pour l'ouverture de nouveaux itinéraires dans des parties fermées. Il convient de refuser ces demandes, de plus un contrôle plus strict des déplacements des touristes me semble nécessaire. L'aménagement d'espaces réservés aux pique-niques, comme cela se fait dans le parc national suisse, serait à étudier.

### **4.6. Finalisation du plan recteur**

A l'heure actuelle, un plan provisoire existe. La commission mixte doit le valider pour le soumettre à l'enquête publique, et le Gouvernement de la province de l'Aragon doit ensuite le publier dans l'année, faute de quoi c'est Madrid qui l'approuve. En attendant, c'est l'ancien plan qui s'applique.

### **4.7. Collaboration avec le parc des Pyrénées**

Les relations avec le parc voisin français sont excellentes. La bonne connaissance réciproque des personnels me permet cette affirmation.

**Annexe 1**

**CONSEIL DE L'EUROPE**

**COMITÉ DES MINISTRES**

**RÉSOLUTION (98) 18**

**CONCERNANT LE RENOUVELLEMENT DU DIPLÔME EUROPÉEN  
OCTROYÉ AU PARC NATIONAL D'ORDESA ET DU MONT PERDU  
(Espagne)**

*(adoptée par le Comité des Ministres le 18 septembre 1998,  
lors de la 641e réunion des Délégués des Ministres)*

Le Comité des Ministres, en vertu de l'article 15.a du Statut du Conseil de l'Europe,

Vu la Résolution (65) 6 instituant le Diplôme européen;

Vu la Résolution (88) 9 octroyant le Diplôme européen au Parc national d'Ordesa et du Mont Perdu dans la catégorie A;

Vu les propositions du Comité pour les activités du Conseil de l'Europe en matière de diversité biologique et paysagère (CO-DBP),

Regrette profondément que les gestionnaires du parc et les autorités responsables n'aient pu éviter l'extinction de la sous-espèce pyrénéenne de bouquetin (*Capra pyrenaica pyrenaica*), dont la conservation a été l'une des raisons de la création du parc;

Renouvelle jusqu'au 12 juin 2003 le Diplôme européen octroyé au Parc national d'Ordesa et du Mont Perdu;

Assortit le renouvellement des recommandations suivantes :

1. Accélérer le projet de restructuration de la vallée de la Pinéta pour réduire, puis éloigner le camping de la zone centrale;
2. Poursuivre l'effort entrepris pour limiter le stationnement des véhicules sur le parking de la Pradera;
3. Ne pas relâcher le soutien aux activités socio-économiques et aider les collectivités à exploiter au mieux les possibilités de la loi n° 4 de 1989;
4. Étendre la zone tampon dans la partie aval du canyon d'Anisclo;
5. Augmenter les surfaces sans pénétration du public dans la vallée d'Ordesa.

## **Annexe 2**

### **Projet de résolution**

#### **Projet de résolution concernant le renouvellement du Diplôme européen des espaces protégés au Parc national d'Ordesa et du Mont Perdu (Espagne)**

Le Comité des Ministres, en vertu de l'article 15.a du Statut du Conseil de l'Europe,

Vu la Résolution (65) 6 instituant le Diplôme européen des espaces protégés, tel qu'amendé par la Résolution (98) 29 concernant le règlement du Diplôme européen des espaces protégés ;

Vu la Résolution (98) 28 octroyant le Diplôme européen des espaces protégés au Parc national d'Ordesa et du Mont Perdu le 13 juin 1988 ;

Prenant en considération le rapport de l'expert présenté à la réunion du Groupe de spécialistes - Diplôme européen des espaces protégés des 20 et 21 janvier 2003 ;

Vu les propositions du Comité pour les activités du Conseil de l'Europe en matière de diversité biologique et paysagère (CO-DBP) ;

Renouvelle jusqu'au 13 juin 2008 le Diplôme européen des espaces protégés au Parc national d'Ordesa et du Mont Perdu ;

Assortit le renouvellement des recommandations suivantes :

1. finaliser au plus vite le plan d'usage et de gestion (PRUG) ;
2. afficher une réelle volonté de restructuration de la vallée de la Pineta pour réduire, puis éloigner, le camping de la zone centrale ;
3. doter la partie aval du canyon d'Anisclo d'une zone tampon ;
4. conserver impérativement tous les secteurs de protection intégrale, par conséquent, n'autoriser aucune nouvelle ouverture de sentiers ;
5. maintenir et renforcer la collaboration avec le parc national des Pyrénées ;
6. étudier la proposition d'extension du parc.